

15 janvier 2015

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 6 juin 2012 de MM. Jean-Paul Guisan, Olivier Fiumelli, Guy Dossan, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stefan Kristensen, Julien Cart, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler et M^{me} Danièle Magnin: «Ars genevensis et helvetica magnifica».

Rapport de M. Yves de Matteis.

La motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du Conseil municipal du 9 octobre 2012. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Olivier Baud, les 6 et 28 avril 2012. Le rapporteur remercie M. Clément Capponi pour la qualité des notes de procès-verbal dont il s'est acquitté. Les propos tenus en séances seront ici résumés (avec un résumé global ci-dessous).

Rappel de la motion

Considérant:

- que les œuvres des compositeurs genevois constituent un patrimoine aussi riche qu'insoupçonné ou méconnu, ce qui vaut aussi pour les compositeurs suisses, souvent à tort, nul n'étant (toujours) prophète en son pays;
- que, du temps d'Ernest Ansermet, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) inscrivait régulièrement à ses programmes des pages de compositeurs genevois, les vivants aussi bien que ceux qui étaient décédés. La plaquette rédigée pour les 50 ans de l'orchestre, en 1968, propose une liste bien fournie de compositeurs genevois, ou naturalisés, joués lors des concerts ou des enregistrements;
- que, dans la mesure où ces œuvres sont inconnues du public, même le plus averti, il est logique que la demande ne viendra pas de ce dernier qui ne se doute pas que des trésors dorment dans les bibliothèques musicales du pays et ne demandent qu'à le réjouir en lui procurant le plaisir de la découverte;
- qu'il revient, par conséquent, aux autorités de veiller à ce que le patrimoine local et régional ne tombe pas dans l'oubli, à savoir de le promouvoir et de le faire (re)découvrir – à l'instar de ce qui est fait et qui va de soi pour l'architecture, la peinture, les arts visuels, la recherche archéologique, les investigations historiques, etc.;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier les solutions les plus adéquates pour inciter les partenaires musicaux subventionnés à mettre dans leur programme annuel des œuvres de compositeurs genevois.

En résumé, la majorité de la commission est arrivée à la conclusion que, comme il n'était pas compatible avec la mission du département concerné d'influer sur les choix artistiques des associations ou des orchestres qu'il subventionne, il était délicat de faire directement ce que demande la motion, à savoir d'«inciter les partenaires musicaux subventionnés à mettre dans leur programme annuel des œuvres de compositeurs genevois». La motion a donc été modifiée pour demander au département d'étudier, en plus de ce qu'il a déjà l'intention de faire, la possibilité de créer un Fonds «Ars genevensis et helvetica magnifica» (alimenté aussi par d'autres collectivités publiques ou par des privés) afin d'encourager l'interprétation publique d'œuvres genevoises ou liées à Genève (en particulier de compositeurs disparus), mais également d'encourager la création et la préservation d'enregistrements de ces œuvres et leur mise à disposition du public.

Séance du 6 avril 2012

Audition de M. Jean-Paul Guisan, motionnaire

M. Guisan a découvert nombre d'artistes genevois ou suisses grâce au chef d'orchestre de sa chorale du Chant Sacré. Beaucoup de leurs œuvres, faciles d'accès et ayant soulevé l'enthousiasme du public, représentent un patrimoine qu'il est nécessaire, selon lui, de mettre en avant. L'OSR de même que le Collegium Academicum les jouaient par le passé (cf. les annexes 1 et 2) mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, pour ceux qui sont décédés.

M. Guisan relève que, similairement aux conventions de soutien conjointes entre, d'une part, Pro Helvetia, la Ville de Meyrin et la Ville de Genève et, d'autre part, des compagnies de danse et de théâtre, des conventions pourraient être signées entre des chorales et orchestres subventionnés, voire des écoles de musique, pour les charger de valoriser ce patrimoine.

Parmi les pistes (la Suisa ou Pro Helvetia n'ayant pas un grand rôle incitatif), celle des quotas (forcer à jouer des œuvres) n'est pas forcément indiquée. La pire des choses serait de forcer à jouer certaines œuvres. Mais le conseiller culturel pour la musique classique du département de la culture et du sport, Jacques Ménétreay, pourrait accompagner certains partenaires musicaux de la Ville dans leur choix et leur faire des suggestions.

Au plan des ressources, l'association récente Mémoire vivante des compositeurs genevois est une force de proposition réunissant des associations ou des

privés intéressés à promouvoir les compositeurs genevois disparus. Ils proposent des dossiers pour tel ou tel compositeur par genre ou style (symphonie, musique de chambre, etc.) aux formations musicales genevoises.

Les archives de la RSR contiennent des trésors et pourraient également être mises à contribution. Cela ne coûterait rien, sauf dans le cas où les œuvres seraient éditées, et, dans ce dernier cas, des partenaires privés pourraient aider au financement de la mise en valeur de ce patrimoine.

M. Guisan cite Jean Starobinski parlant de l'OSR et d'Ernest Ansermet, son chef d'alors, qui, «en favorisant à tout instant notre bonheur sensuel, [...] nous ouvre l'accès au royaume des significations [...] il nous fait goûter la plus vive et la plus sereine joie intellectuelle, le merveilleux tissu sonore qu'il fait chatoyer, les pulsations si profondément instinctives qu'il sait faire battre, les timbres si charnels qu'il suscite parmi les bois et les cuivres, dressent un monde où la raison circule à l'aise. Une raison agile, assez robuste pour n'être pas apeurée par l'abstraction, réconciliée avec le principe de plaisir, illuminée par les sens et capable de les illuminer à leur tour.»

Interrogé par des membres de la commission, M. Guisan précise encore:

- qu'il n'a pas mentionné de quotas dans sa motion pour laisser une certaine marge de manœuvre au Conseil administratif;
- que l'association Mémoire vivante des compositeurs genevois, présidée par M. Godel, s'occupe précisément des compositeurs qu'il a à l'esprit, mais qu'il faudrait élargir la liste aux compositeurs qui sont nés, ont vécu ou sont passés par Genève (d'où le qualificatif «genevois, ou naturalisés» dans la motion);
- qu'un répertoire assez complet doit se trouver à la Suisse, mais que la motion concerne avant tout les artistes oubliés, et qui n'ont pas forcément été pris en considération;
- que le Conseil administratif pourrait encourager à jouer de la musique genevoise; si ce n'est par la contrainte ni par les quotas, du moins par une solution à trouver par la commission ou le Conseil administratif: par exemple un accompagnement des associations musicales par les conseillers du département, ou par le biais de solutions semblables à celle trouvées pour le cinéma ou le théâtre;
- que les artistes contemporains (quel que soit le genre) n'ont pas forcément besoin de cette motion pour être redécouverts grâce à la motion; l'accent doit être mis sur les compositeurs genevois défunts (sans définir de genre précis);
- que les coûts liés à la mise en œuvre de la motion devraient être soit négligeables soit pris sur des économies effectuées ailleurs;
- que si la musique n'est pas le parent pauvre de la culture à Genève, en revanche ce répertoire précis l'est, et il recèle des trésors à redécouvrir;

- que si la motion (et les documents en annexe) concernent effectivement une forme de musique (classique), elle concerne surtout les catégories adoptées par les «partenaires subventionnés».

Séance du 28 avril 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, et de M. Ménétrety, conseiller culturel dans ce même département

M. Kanaan déduit des considérants de la motion qu'elle concerne surtout les musiques classiques. Or le service public soutient surtout la création artistique créée ou acquise à Genève et sa diffusion (théâtre, danse, musique). Par contre, la Ville intervient peu sur la programmation de l'OCG ou du festival Archipel ou de manière plus générale, car il faut respecter la liberté artistique.

Les musiques classiques étant très bien dotées (OSR, OCG, Grand Théâtre, etc.) et ses institutions stabilisées, c'est principalement sur les musiques actuelles, dans une situation plus difficile, qu'il y aurait un travail à faire. M. Kanaan dit ne pas être protectionniste, et qu'il faut donc mettre la création artistique locale dans une arène ouverte. Si l'on peut contribuer à faire mieux connaître, on ne peut pas créer ou inventer un public s'il n'existe pas.

M. Ménétrety, rappelant la liberté artistique garantie par les conventions de subventionnement (OSR, OCG, ensemble Eklekto, etc.), dit qu'il a eu des contacts avec M. Godel, président de l'association Mémoire vivante des compositeurs genevois et qu'il est conscient du fait que les œuvres d'un compositeur décédé (sauf s'il est très connu) sont perdues si sa famille ne les fait pas diffuser.

La meilleure solution est de constituer des dossiers – ce qui est en train d'être fait – en y ajoutant par exemple des partitions et des enregistrements des œuvres concernées (notamment avec l'aide de la phonothèque de la Radio suisse romande).

Pour faire jouer ces œuvres, M. Ménétrety, après avoir discuté avec l'OSR et l'OCG, pense que l'une ou l'autre de ces œuvres pourrait être jouée dans le cadre des concerts du dimanche, en intégrant par ailleurs dans le cadre d'une production générale les œuvres majeures de ces compositeurs.

Interrogé par des membres de la commission, MM. Kanaan et Ménétrety précisent encore:

- si en théorie «qui paie commande», intervenir directement dans la programmation serait moins efficace que la proposition de M. Ménétrety;
- élargir le public est un défi pour tous les festivals cherchant à augmenter leur audience, et présenter des œuvres moins connues en est également un;

- longtemps, la musique contemporaine (y compris genevoise) était soutenue par la radio. C’est encore le cas à Bruxelles, où le festival de musique contemporaine Ars Musica a une audience plus large en travaillant avec l’opéra. Trouver de telles collaborations est difficile;
- le fait de vouloir ou pas jouer des compositeurs genevois dépend du style de chaque chef d’orchestre. Ernest Ansermet y était très favorable (cinquante premières années de l’OSR de 1918-1968), mais ce répertoire a été beaucoup moins joué les cinquante années suivantes;
- concernant le risque d’une vision trop «localiste» identitaire genevoise, il faut souligner qu’il est négligeable car il n’y a pas vraiment d’école genevoise de composition. Mais il y a de nombreux compositeurs qui ont traversé Genève ou étaient de passage. Pour transmettre ce patrimoine, il faudrait travailler avec leurs familles et amis.

Les débats de commission ont porté notamment sur:

- 1) le type de musiciens/œuvres concernés par la motion;
 - a) la majorité de la commission suit le motionnaire qui pensait à des musiciens genevois ou suisses (voire d’adoption ou de passage) décédés, tous styles confondus (pas seulement classique), dont les œuvres se perdent souvent (sauf s’il est très connu ou si sa famille ne se mobilise pour valoriser ce patrimoine), d’où la nécessité d’agir;
 - b) certains membres de la commission pensent que les musiques actuelles devraient aussi être incluses dans la motion.
- 2) le fait que ce choix de musiciens/œuvres devait être imposé ou non aux associations musicales;
 - a) une minorité de la commission pense qu’on pourrait imposer cette catégorie de compositeurs aux associations (orchestres, chœurs, etc.) qui seraient donc contractuellement amenés à faire leur promotion. Certains commissaires pensent même que la CARTS pourrait choisir quels compositeurs ou œuvres pourraient être privilégiés;
 - b) la majorité de la commission – ainsi que M. Kanaan et M. Ménétreay, fonctionnaire du département de la culture et du sport – est d’avis que la liberté artistique doit être préservée. Incitation ou encouragement oui, mais en aucun cas contrainte ou quotas, car cela serait contraire aux conventions de subventionnement, à la Constitution genevoise (art. 29, Liberté de l’art) ou à la loi genevoise sur la culture (art. 3, Principes, alinéa 1: «La liberté de création est garantie.»). Pour cette raison, les cas où la Ville décide elle-même d’une programmation sont largement minoritaires.
- 3) les coûts pour la Ville de Genève;
 - a) pour les commissaires favorables à une inclusion dans les conventions de subventionnement de l’obligation de jouer ces œuvres, la motion ne

devrait avoir aucune conséquence financière. Un fonds à créer – ce que ne demande pas la motion de départ – serait un redoublement des subventions déjà accordées;

- b) les autres commissaires pensent que ce fonds pourrait être cofinancé par des collectivités publiques et des privés (notamment fondations). Concernant d'autres arts, on accorde un certain budget pour l'achat (arts plastiques) ou l'entretien des œuvres (architecture, livres, etc.), mais la danse et la musique n'ont pas de lieu ou d'instance qui rassemblent les éléments patrimoniaux genevois.

De manière résumée, le département de la culture et du sport pourrait envisager de faire en sorte:

- que l'association Mémoire vivante des compositeurs genevois, gérée par M. Godel, prépare des dossiers incluant des partitions et tout autre matériel (ce dernier a déjà pris contact avec les Conservatoires de Genève et Lausanne), puis fasse la promotion des œuvres genevoises majeures, particulièrement celles des compositeurs disparus;
- de développer des rapports avec la RTS, qui a des archives et une phonothèque très bien dotées. Il est difficile d'évaluer ce que l'on pourrait y retrouver, mais, par exemple, la Radio a probablement enregistré tout ce qu'a fait l'OSR durant des années;
- de faire exécuter l'une ou l'autre de ces œuvres dans le cadre des huit concerts annuels du dimanche au Victoria Hall, plus particulièrement les deux concerts assurés par l'OSR ou l'OCG. Cela serait plus difficile dans le cadre des concerts d'été. Le département a contacté le chef de l'OSR et le nouveau secrétaire général qui est tout à fait prêt à rencontrer M. Godel.

Certains commissaires pensent qu'il faut aller encore plus loin et suggèrent, au surplus, de pérenniser le patrimoine musical genevois ou de favoriser sa diffusion par la création d'un fonds cofinancé par des collectivités publiques et des fondations qui permettrait notamment:

- de financer (depuis que la RSR et l'OSR se sont désengagées de cette mission) l'enregistrement, par des formations musicales genevoises, d'œuvres du patrimoine musical genevois qui n'auraient pas encore été enregistrées, cela afin de faire en sorte que les œuvres jouées en public bénéficient à un public plus vaste que celui présent au concert;
- la mise à disposition de ces enregistrements (ou ceux retrouvés à la RTS) dans les discothèques de la Ville de Genève, pour la même raison que celle invoquée ci-dessus;
- de faire figurer ce répertoire d'œuvres sur le site de la Ville;
- de financer (ou cofinancer) l'édition des partitions de ces œuvres musicales afin de favoriser leur mise à la disposition du public;

- de soutenir financièrement l’association de M. Godel afin de lui permettre de travailler pour faciliter le lien avec les entités subventionnées par la Ville de Genève et qui pourraient jouer ces œuvres;

Ces suggestions ont pour but de s’assurer que ce patrimoine musical ne serait pas seulement joué, mais également enregistré et diffusé auprès d’un public plus large, et joué par des non-professionnels.

Votes des auditions

Deux auditions supplémentaires sont proposées.

Celle de M^{me} Comé, responsable de la culture pour le Canton, afin d’expliciter ce que dit la nouvelle Constitution et la loi sur la culture en matière de préservation du patrimoine, notamment musical (un article précise que l’Etat a un devoir en matière de préservation du patrimoine, donc l’Etat pourrait aussi être mis à contribution dans ce cadre-là)

L’audition est refusée par 13 non (2 UDC, 3 LR, 2 MCG, 1 DC, 3 S, 2 EàG) contre 1 oui (Ve) et 1 abstention (Ve).

Celle de M. Godel, président de la nouvelle association Mémoire vivante des compositeurs genevois est refusée par 7 non (2 EàG, 2 S, 1 DC, 2 MCG) contre 7 oui (2 UDC, 3 LR, 2 Ve) et 1 abstention (S).

Amendements de la motion

Suite au refus des auditions, un commissaire Vert propose un amendement afin de rendre compte des éléments nouveaux évoqués durant les débats.

Pour rappel, l’unique invite de la motion de M. Jean-Paul Guisan – qui était succincte pour laisser une marge de manœuvre à la commission ou au département – était la suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier les solutions les plus adéquates pour inciter les partenaires musicaux subventionnés à mettre dans leur programme annuel des œuvres de compositeurs genevois.»

L’auteur de l’amendement précise qu’avant de proposer ces modifications à la commission, il a contacté le motionnaire, M. Guisan, afin d’être bien sûr qu’elles ne trahissent pas la motion de départ, et M. Guisan s’est déclaré tout à fait favorable à ces modifications.

La proposition d’amendement est la suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de favoriser la sauvegarde du patrimoine musical genevois ou suisse et sa mise à la disposition du public en constituant, avec l’aide

d'autres collectivités publiques ou partenaires privés, un fonds (qui pourrait être intitulé «Fonds Ars genevensis et helvetica magna») permettant:

- d'encourager des musiciens, formations ou orchestres, à interpréter en public des œuvres genevoises ou liées à Genève, en particulier d'auteurs ayant disparu ou dont les œuvres n'ont pas encore fait l'objet d'enregistrements sonores accessibles au public;
- d'encourager un enregistrement de qualité professionnelle de ces concerts/œuvres et/ou, si des enregistrements sont disponibles sur d'anciens supports audio en cours de dégradation, d'encourager leur sauvegarde et leur restauration;
- d'encourager la mise à la disposition du public de ces œuvres (partitions et/ou enregistrements sonores), plus particulièrement à destination des discothèques municipales, écoles publiques, conservatoires de musique, etc.

Certains membres de la commission trouvant cette invite trop incitative, un commissaire du Parti socialiste propose un sous-amendement, qui consiste à ajouter la phrase «d'étudier les solutions les plus adéquates» à l'amendement proposé:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif *d'étudier les solutions les plus adéquates* pour favoriser la sauvegarde du patrimoine musical genevois ou suisse et sa mise à disposition du public, *notamment en étudiant la possibilité* de constituer, avec l'aide d'autres collectivités publiques ou partenaires privés, un fonds (qui pourrait être intitulé Fonds «Ars genevensis et helvetica magna»).

Vote du sous-amendement du Parti socialiste

L'amendement est accepté par 9 oui (2 EàG, 2 UDC, 3 S, 2 Ve) contre 5 non (2 LR, 2 MCG, 1 DC) et 1 abstention (LR).

Comme cet amendement est accepté, l'auteur de l'amendement de départ le retire.

Vote de la motion amendée

La motion ainsi amendée est acceptée par 9 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 UDC) contre 5 non (2 MCG, 2 LR, 1 DC) et 1 abstention (LR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier les solutions les plus adéquates pour favoriser la sauvegarde du patrimoine musical genevois ou suisse et sa mise à disposition du public, notamment en étudiant la possibilité de constituer, avec l'aide d'autres collectivités publiques ou partenaires privés, un fonds (qui pourrait être intitulé Fonds «Ars genevensis et helvetica magna») permettant:

- d'encourager des musiciens, formations ou orchestres, à interpréter en public des œuvres genevoises ou liées à Genève, en particulier de compositeurs ayant disparu ou dont les œuvres n'ont pas encore fait l'objet d'enregistrements sonores accessibles au public;
- d'encourager un enregistrement de qualité professionnelle de ces concerts/œuvres et/ou, si des enregistrements sont disponibles sur d'anciens supports audio en cours de dégradation, d'encourager leur sauvegarde et leur restauration;
- d'encourager la mise à la disposition du public de ces œuvres (partitions et/ou enregistrements sonores), plus particulièrement à destination des discothèques municipales, écoles publiques, conservatoires de musique, etc.

- Annexes:*
- liste des compositrices et compositeurs genevois / suisses joués par l'OSR entre 1918 et 1968
 - liste des compositeurs suisses joués par le Collegium Academicum entre 1958 et 1988

ANNEXE 1

Compositrices et compositeurs genevois / suisses joués par l'OSR entre 1918 et 1968

Source : Plaquette pour les 50 ans de l'OSR

Rafaële d'Alessandro	Rolf Looser
Volkmar Andreæ	*André-François Marescotti
*Fritz Bach	*Frank Martin
Jean Balissat	*Pierre Maurice
Conrad Beck	Albert Mœschinger
Paul Benner	Paul Müller (-Zurich)
*Jean Binet	Otmar Nussio
Emile Blanchet	*Fernande Peyrot
*Ernest Bloch	*Claude Prior
Robert Blum	Robert Oboussier
Fritz Brun	*Louis Piantoni
Willy Burkhard	Constantin Regamey
*Charles Chaix	*Bernard Reichel
Jean Dætwyler	*Marguerite Røesgen-Champion
Alexandre Dénééréaz	*Alphonse Roy
*Jean Derbès	Armin Schibler
Gustave Doret	*Eric Schmidt
Aloys Fornerod	Othmar Schœck
Theodor Frœhlich	*Bernard Schulé
*Henri Gagnebin	*George Templeton Strong
Walter Geiser	Hermann Suter
René Gerber	Robert Suter
Hans Haug	Heinrich Sutermeister
Arthur Honegger	*Mathieu Vibert
Hans Huber	Vladimir Vogel
*Émile Jaques-Dalcroze	*Roger Vuataz
Rudolf Kelterborn	*Michel Wiblé
*Joseph Lauber	*Pierre Wissmer
Rolf Liebermann	Julien-François Zbinden

* Compositeur genevois

ANNEXE 2

Compositeurs suisses joués par le Collegium Academicum entre 1958 et 1988

Source : Plaquette pour les 30 ans du Collegium Academicum

*Ansermet, Ernest	Meier, Jost
Andreæ, Volkmar	*Métral, Pierre
Apothéloz, Jean	Oberson, René
Arnaud, ?	*Reichel, Bernard
*Binet, Jean	*Roy, Alphonse
*Bloch, Ernest	Schibler, Armin
Blum, Robert	Stöckli, Bruno
Bovet, Joseph	Sutermeister, Heinrich
* Calame, Geneviève	*Vibert, Mathieu
Dætwyler, Jean	*Vuataz, Roger
Dénéhéaz, Alexandre	*Wiblé, Michel
Derungs, Martin	Widmer, Ernst (?)
Doret, Gustave	Zbinden, Julien-François
*Dzierlatka, Arié	Zelenka, Jan Dismas
*Gagnebin, Henri	
Gaudibert, Eric	* Compositeurs genevois
*Godel, Didier	
Guyonnet, ?	
Hoffmann, ?	
Honegger, Arthur	
Huber, Hans	
*Jarrell, Jarrell	
Kelterborn, Rudolf	
Lehmann, Hans Ulrich	
*Lipatti, Dinu	
*Marescotti, André-François	
*Martin, Frank	